

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CARCASSONNE - 1101 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 04/11/2025 - 4519 - 2020 B 00446 - 888 883 295 - 3 FD OCCITANIE



Greffe du tribunal de commerce de CARCASSONNE

34 rue de Strasbourg 11890 CARCASSONNE CEDEX 9

09:00 - 12:00, 14:00 - 16:00

Téléphone : 04.68.11.27.30

www.greffe-tc-carcassonne.fr - www.infogreffe.fr

SC/2020 B 00446

SAS HOME INVEST

35 B AVENUE VICTOR DALBIEZ

66000 PERPIGNAN

Nos références : SC/2020 B 00446

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : 3 FD OCCITANIE

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

5 RUE DE LATÉCOÈRE
11000 CARCASSONNE

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 888883295 R.C.S Carcassonne

Le greffier soussigné constate le 04/11/2025 le dépôt, enregistré sous le numéro 2025/4519, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2024

Récépissé délivré le 04/11/2025

Le greffier

Sophie MAUREL



SAS 3 FD OCCITANIE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIE
CAPITAL :1 000 Euros
SIEGE SOCIAL: 5 rue LATECOERE
11000 CARCASSONNE
RCS CARCASSONNE 888 883 295

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du 28 juin 2025
Relative aux comptes arrêtés au 31.12.2024**

EXERCICE CLOS le 31/12/2024

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes sociaux
 - Affectation du résultat
 - Délégation des pouvoirs en vue des formalités
-

DI

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 juin, à 18 heures, à CARCASSONNE les associés de la SAS 3 FD OCCITANIE, société anonyme par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, s'est réuni en assemblée générale ordinaire annuelle.

Est présent :

- Madame Jacques FORN

Propriétaire de 50 actions,

N° 1 à 20, ci ...

50 actions

- Monsieur Jen Marie DEDIES Propriétaire de 50 actions,

N° 51 à 100, ci ...

50 actions

Les associés de la société et représentant en tant que tels la totalité des actions émises par la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Jean Marie DEDIES

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les comptes annuels,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée.

Puis le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat fiscal de l'exercice,
- Pouvoirs,
- Questions diverses.

Le président déclare que tous les associés étant présents, toute action en nullité pour vice de convocation est irrecevable, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Après avoir présenté les comptes annuels, le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE DECISION : APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'exercice clos le 31/12/2023 approuve les comptes annuels arrêtés à cette date, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.
Les comptes sus visés se sont soldés par un déficit de 5 335 €.

L'assemblée générale donne à la gérance quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice approuvé.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT

Les associés décident d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31/12/2024 s'élevant à 5 335 euros comme suit :

- 5 335 euros à report à nouveau.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION : DELEGATION DES POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

Le président , Jean Marie DEDIES, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le gérant et reproduit sur le registre de ses décisions.

Jean Marie DEDIES
Président



SAS 3 FD OCCITANIE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIE
CAPITAL :1 000 Euros
SIEGE SOCIAL: 5 RUE LATECOERE
11000 CARCASSONNE
RCS CARCASSONNE 888 883 295

RAPPORT DE GESTION DU 31 MAI 2025
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2024

Monsieur Jean Marie DEDIES, Président de la SAS 3 FD OCCITANIE, a aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, établi le présent rapport de gestion.

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

II. ACTIVITES DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social les produits d'exploitation se sont élevés 177 610 €

Les charges d'exploitation se sont élevées à 182 515 euros.
La perte comptable s'élève à 5 335 €

DJ

III. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2024 ainsi que l'affectation du résultat décidé en assemblée générale ordinaire annuelle.

1) Bilan

Les principaux postes du bilan figurent ci-après en annexe.

2) Compte de résultat

Le compte de résultat de l'exercice est reproduit ci après en annexe.

3) Résultats - Affectation

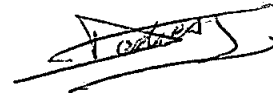
L'exercice clos le 31.12.2024 fait ressortir une perte de 5 335 euros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- 5 335 € à Report à nouveau

J'espère que les résolutions proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus à ma gestion.

Jean Marie DEDIES

Président





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

N° 2065-SD

2025



N° 11084*26

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Toutefois à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre				
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société :			Adresse du siège social :	
SIRET : 8 8 8 8 8 3 2 9 5 0 0 0 1 4			Mél :	
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :	
5 RUE PIERRE LATECERE 11000 CARCASSONNE				
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:				
SIRET				
B ACTIVITÉ				
Activités exercées		PROGRAMMATION INFORMATIQUE		Si vous avez changé d'activité, cocher la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit
				5 335
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs
France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale art. 44 quinquies
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %				
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisé	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr				
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:	
Tél:			Tél:	
CGA/OMGA			Viseur conventionné	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Identité du déclarant:	
			Date :	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Lieu :	
			Qualité et nom du signataire:	
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature :	
Prestataire :				

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

cerfa

N° 15949 * 07

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3FD										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		5 RUE PIERRE LATECERE										11000 CARCASSONNE	
SIRET		8 8 8 8 8 3 2 9 5 0 0 0 1 4											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2							
								Exercice N clos le		31 12 2024			
								Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé								TOTAL (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC							
		Frais de développement *		CX		CQ							
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG							
		Fonds commercial (1)		AH		AI							
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK							
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO							
		Constructions		AP		AQ							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS							
		Autres immobilisations corporelles		AT		AU							
		Immobilisations en cours		AV		AW							
		Avances et acomptes		AX		AY							
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT							
		Autres participations		CU		CV							
		Créances rattachées à des participations		BB		BC							
		Autres titres immobilisés		BD		BE							
Prêts		BF		BG									
Autres immobilisations financières *		BH		400 BI		400							
TOTAL (II)								BJ		400 BK		400	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM							
		En cours de production de biens		BN		BO							
		En cours de production de services		BP		BQ							
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS							
		Marchandises		BT		BU							
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW							
		Clients et comptes rattachés (3) *		BX		58 674 BY		58 674					
		Autres créances (3)		BZ		1 949 CA		1 949					
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC							
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)		CD		CE						
Disponibilités			CF		19 206 CG		19 206						
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *		CH		CI								
	TOTAL (III)		CJ		79 829 CK		79 829						
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW										
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM										
	Écarts de conversion actif * (VI)		CN										
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)								CO		80 229 1A		80 229	
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP		400		(3) Part à plus d'1 an :		CR			
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		3FD				Néant ☐ *	
							Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :1.000...)					DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...					DB	
	Écarts de réévaluation (2) *		(	dont écart d'équivalence	EK	)	DC
	Réserve légale (3)					DD	100
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE	
	Réserves réglementées (3) *		(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF
	Autres réserves		dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	)	DG
							61 669
	Report à nouveau					DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	(5 335)
	Subventions d'investissement					DJ	
	Provisions réglementées *					DK	
	TOTAL (I)					DL	57 435
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM	
	Avances conditionnées					DN	
	TOTAL (II)					DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP	
	Provisions pour charges					DQ	
	TOTAL (III)					DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS	
	Autres emprunts obligataires					DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	
	Emprunts et dettes financières divers		(	dont emprunts participatifs	EI	)	DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	4 031
	Dettes fiscales et sociales					DY	18 359
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	
	Autres dettes					EA	403
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB	
TOTAL (IV)					EC	22 794	
Écart de conversion passif *					TOTAL (V)	ED	
TOTAL GENERAL (I à V)					EE	80 229	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital					1B	
	(2) dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)				1C	
		- Écart de réévaluation libre				1D	
		- Réserve de réévaluation (1976)				1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *					EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an					EG	22 794
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP					EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise			3FD						Néant ☐ *	
					Exercice N					
					France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA		FB		FC		
	Production vendue	{	Biens *	FD	177 610	FE		FF	177 610	
			Services *	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	177 610	FK		FL	177 610	
	Production stockée *							FM		
	Production immobilisée *							FN		
	Subventions d'exploitation							FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)							FP		
	Autres produits (1) (11)							FQ		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)							FR	177 610	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *							FS		
	Variation de stocks (marchandises) *							FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *							FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *							FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *							FW	24 842	
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	1 133	
	Salaires et traitements *							FY	121 874	
	Charges sociales (10)							FZ	34 666	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements * (14)				GA		
				- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)							GE	1	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)							GF	182 515	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								GG	(4 904)	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM		
	Différences positives de change							GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)							GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	394	
	Différences négatives de change							GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)							GU	394	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								GV	(394)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								GW	(5 299)	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3FD										Néant ☐										
CADRE A	IMMOBILISATIONS										Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste									
	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence											
										1	2	3										
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ	D8	D9							
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD	KE	KF							
CORPORELLES	Terrains										KG	KH	KI									
	Constructions	Sur sol propre	(dont composants	L9							)	KJ	KK	KL								
		Sur sol d'autrui	(dont composants	M1							)	KM	KN	KO								
		Installations gales, agencements, aménagements des constructions	dont composants	M2							)	KP	KQ	KR								
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										dont composants	M3							)	KS	KT	KU
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *										KV	KW	KX								
		Matériel de transport *										KY	KZ	LA								
		Matériel de bureau et mobilier informatique										LB	LC	LD								
		Emballages récupérables et divers *										LE	LF	LG								
		Immobilisations corporelles en cours										LH	LI	LJ								
	Avances et acomptes										LK	LL	LM									
	TOTAL III										LN	LO	LP									
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G	8M	8T								
		Autres participations										8U	8V	8W								
Autres titres immobilisés										1P	1R	1S										
Prêts et autres immobilisations financières										1T	1U	1V	400									
TOTAL IV										LQ	LR	LS	400									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG	ØH	ØJ	400									
CADRE B	IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence								
											Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence										
											1	2			3	4						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										IN	CØ	DØ	D7								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										IO	LV	LW	1X								
CORPORELLES	Terrains										IP	LX	LY	LZ								
	Constructions	Sur sol propre									IQ	MA	MB	MC								
		Sur sol d'autrui									IR	MD	ME	MF								
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions									IS	MG	MH	MI								
	Installations techniques, matériel et outillages industriels										IT	MJ	MK	ML								
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers										IU	MM	MN	MO							
		Matériel de transport										IV	MP	MQ	MR							
		Matériel de bureau et informatique, mobilier										IW	MS	MT	MU							
		Emballages récupérables et divers *										IX	MV	MW	MX							
	Immobilisations corporelles en cours										MY	MZ	NA	NB								
	Avances et acomptes										NC	ND	NE	NF								
	TOTAL III										IY	NG	NH	NI								
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ	ØU	M7	ØW							
		Autres participations										IO	ØX	ØY	ØZ							
Autres titres immobilisés										11	2B	2C	2D									
Prêts et autres immobilisations financières										12	2E	2F	400 2G									
TOTAL IV										13	NJ	NK	400 2H									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										14	ØK	ØL	400 ØM									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		3FD						Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6				
		Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

MAJE 31/03/2025 14:02:00

⑦

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		3FD						Néant ☐ *		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF				
	- financières			UG		UH				
	- exceptionnelles			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3FD										Néant ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
						1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN							
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US							
	Autres immobilisations financières	UT	400	UV	400	UW							
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA											
	Autres créances clients	UX	58 674		58 674								
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie *	(Provisions pour dépréciation antérieurement constituée * UQ)	Z1										
	Personnel et comptes rattachés	UY	599		599								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ											
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM										
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 350		1 350							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN										
		Divers	VP										
	Groupe et associés (2)	VC											
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR											
	Charges constatées d'avance	VS											
	TOTALUX		VT	61 023	VU	61 023	VV						
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD											
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE											
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF											
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans						
				1	2	3	4						
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y											
Autres emprunts obligataires (1)		7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG											
	à plus d'1 an à l'origine	VH											
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A											
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4 031	4 031									
Personnel et comptes rattachés		8C	3 469	3 469									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 696	3 696									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	15	15									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	11 107	11 107									
	Obligations cautionnées	VX											
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	72	72									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J											
Groupe et associés (2)		VI											
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	403	403									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ											
Produits constatés d'avance		8L											
TOTALUX		VY	22 794	VZ	22 794								
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL							
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK											

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3FD		Néant ☐		Exercice N clos le		3		1		1		2		2		4																																																																																
I. RÉINTÉGRATIONS																		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE																		WA																																																														
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)																		WB																																																																															
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)																		WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles																		WE		XE																																																									
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)																		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)																		WG																																																											
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option																		RA		{ Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI) *																		RB																																																											
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre II)																		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)																		XX		XW																																																									
	Amendes et pénalités																		WJ		Charges financières (art. 39-1-3* et 212 bis du CGI) *																		XZ																																																											
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *																																						XY																																																											
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)																																						I7																																																											
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE																		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI																		L7		K7																																																									
	Régimes particuliers / impositions différées																		Moins-values nettes à long terme																		{ - Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)		I8																																																											
																		{ - Imposées au taux de 0 %																		ZN																																																														
																		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *																		{ - Plus-values nettes à court terme		WN																																																												
																		{ - Plus-values soumises au régime des fusions																		WO																																																														
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)																																				XR																																																														
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*																		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)																		SU		Zone d'entreprises* (activité exonérée)																		SW		WQ																																								
																																						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro																		M8																																										
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage																																																								Y1																																										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage																																																								Y3																																										
																																																								TOTAL I		WR																																								
II. DÉDUCTIONS																		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE																		WS		5 335																																																												
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *																																				WT																																																														
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)																																				WU																																																														
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme																		{ - Imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)																		WV																																																													
																			{ - Imposées au taux de 0 %																		WH																																																													
																			{ - Imposées au taux de 19 %																		WP																																																													
																			{ - Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure																		WW																																																													
																			{ - Imputées sur les déficits antérieurs																		XB																																																													
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %																																				I6																																																													
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *																																				WZ																																																													
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts																		{																		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation																		2A		{		XA																																							
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)																																																								ZX																																									
	Mesures d'incitation	Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *																																				ZY																																																												
Majoration d'amortissement *																																				XD																																																														
France Ruralités Revitalisation - (FRR) (44 quindecies A) *																		HT																		Entreprises nouvelles (art.44 sexies)																		L2		J.E.I. (art. 44 sexies A)																		L5		XF																						
ZFU - TE (art. 44 octies A)																		ØV																		S.I.I.C. (art. 208C)																		K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies) *																		PA																								
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies) *																		PP																		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) *																		1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies) *																		XC																								
																																																						PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) *																		PB																								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)																																																								XS																																										
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	{																		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)																		X9		{																		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)																		YH		{		XG																			
																			{																		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)																		YA		{																		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)																		YC		{			
																			{																		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)																		YB		{																		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)																		YD		{			
																			{																		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)																		YI		{																		Créance dérogée par le report en arrière de déficit																		ZI		{			
																			{																		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)																		YL		{																																						{			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage																																																								Y2																																										
III. RÉSULTAT FISCAL																		TOTAL II																		XH		5 335																																																												
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables																		{																		Bénéfice (I moins II)																		XI		{																		Déficit (II moins I)																		XJ		5 335				
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *																																																								ZL																																										
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *																																																																												XL																						
RÉSULTAT FISCAL																		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)																		XN		{																																				XO		5 335																						

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

2058A-SD

EXTENSION 1

[illegible]



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

2058A-SD

EXTENSION 2

[illegible]

Désignation de l'entreprise		3FD		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis – K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	5 335
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	5 335
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1° du CGI, dotations de l'exercice					ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
			YN		YO
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			↓		↓
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1			
				Montant net à la fin de l'exercice	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFP N° 2058-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3FD										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
					- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF			Report à nouveau	ZG							
								(N.B : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)										YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	6 236	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)										XQ		
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	8 815	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage										YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)										ST	9 791	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										ZJ	24 842	
	- CFE et CVAE										YW	1 133	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)										9Z		
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD										YX	1 133	
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2024)*										ØB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%	
	- Numéro de centre agréé *		XP					- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0			ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice *										RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI *										RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH		n° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2058:

⑫

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3FD			Néant ☐ *		
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
7	8	9	19%	15% ou 12,80%	0%	11	
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE (A) : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
CADRE (B) : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)							
CADRE (C) : autres plus-values taxables à 19% (colonne 11)							
		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

Détermination des plus et moins-values

Extension 2

Plus-values, moins-values-Autres éléments : divers

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		3FD		Néant ☐ *	
		Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou de 12,8 % ^②			
^① Entreprises soumises à l'IS		Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ^①			
^② Entreprises soumises à l'IR		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ^①			
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU					
Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	
①		②		③	
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1				
	N – 2				
	N – 3				
	N – 4				
	N – 5				
	N – 6				
	N – 7				
	N – 8				
	N – 9				
	N – 10				
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *					
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	
		À 19 % ou à 15 %		À 15 % ou 19 %	
		À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		Imputations sur le résultat de l'exercice	
①		②		③	
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1				
	N – 2				
	N – 3				
	N – 4				
	N – 5				
	N – 6				
	N – 7				
	N – 8				
	N – 9				
	N – 10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		3FD			Néant ☐ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve			Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
①	②	③	④		⑤		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2025

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 (1)
1Néant ☐

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 4	N° SIRET	8 8 8 8 8 3 2 9 5 0 0 0 1 4
Dénomination de l'entreprise	3FD		
Adresse (voie)	5 RUE PIERRE LATECERE		
Code postal	1 1 0 0 0	Ville	CARCASSONNE
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie		
Code postal		Commune	Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie		
Code postal		Commune	Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie		
Code postal		Commune	Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie		
Code postal		Commune	Pays	

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom de famille	Prénom(s)	Nom d'usage	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
Code postal		Commune	Pays		

Titre (2)	Nom de famille	Prénom(s)	Nom d'usage	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
Code postal		Commune	Pays		

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD